A la suite à l'épisode de pollution aux particules qui a noyé pendant 10 jours la moitié nord-est de la France, et qui se poursuit en région Rhône-Alpes, plusieurs hôpitaux déclarent des augmentations de fréquentation de plus de 30% dans les pathologies concernées. Même si cet accroissement n'a pas été enregistré dans tous les lieux de soin, de nombreuses études scientifiques établissent un lien direct entre augmentation de la concentration en particules fines et augmentation des diagnostics d'asthme et autres pathologies liées à la pollution de l'air.

Cet épisode de dépassement durable de toutes les normes sanitaires en vigueur, qui n'a rien à voir avec l'importation de particules des centrales à charbon allemandes, révèle une nouvelle fois que l'Etat n'a pas pris les mesures préventives et de crise nécessaires pour respecter sa propre réglementation et protéger la santé des Français, en particulier des plus fragiles (enfants et personnes âgées).

Dans ces conditions, **Ecologie sans frontière et Respire agissent de nouveau en justice**, malgré les obstructions,
pour mettre en cause la responsabilité des pouvoirs publics, au niveau de l'Etat et de ses représentants.

Nous présenterons le contenu de cette action judiciaire mardi 13 décembre à 10h30 au Ruby, 165 avenue du Maine, 75014 Paris.

Ordre du jour :

- Bilan de l'épisode de pollution (sanitaire, politique, …)
- Bilan des actions judiciaires en cours et nouvelle procédure de ce jour
- Propositions ONG